

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2014

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quatorze
- en exercice : 8 le seize octobre à dix huit heures et trente minutes
- présents : 6 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 7 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 8 octobre 2014.

Présents : Mesdames Virginie LARSONNIER, Marie-Laure BORGNON, Messieurs Thomas LESUEUR, Thierry HOUPY, Jean PECHO et Philippe LE CAM.

Absents excusés : Julie DENEUFBOURG (pouvoir donné à Vincent BAUQUET) et Stéphane THOUMSIN.

Suppléants présents : Roselyne CORNET, Annie LUCAS et Vincent BAUQUET.

Secrétaire de séance : Madame Virginie LARSONNIER.

Ordre de jour :

Objet : N°ordre de séance : 1. Assurance des bâtiments communaux.	1
Objet : N°ordre de séance : 2. Tarifs vacances scolaires. N° 18/2014	2
Objet : N°ordre de séance : 3. Participation USEP 2014/2015. N° 19/2014	2
Objet : N°ordre de séance : 4. Conventions de stages. N° 20/2014	2
Objet : N°ordre de séance : 5. Questions diverses.	2

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant des virements de crédits pour payer l'assurance des bâtiments communaux qui fait l'objet du premier point de la séance de ce soir.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de rajouter ce point « Décision Modificative – Virements de crédits ».

Objet : N°ordre de séance : 1. Assurance des bâtiments communaux.

Monsieur le Président explique qu'en voulant assurer les bureaux rue Verte, l'assurance SMACL du personnel lui demandait de se rapprocher de son assureur « dommages aux biens ». Il explique avoir pris contact avec l'assurance Groupama, qui est l'actuel assureur de la Mairie de La Neuville-Roy. Un rendez-vous avec Monsieur HURET s'est tenu le lundi 6 octobre.

La question de l'assurance des écoles a été soulevée. Aujourd'hui, le syndicat n'a pas souscrit d'assurance pour les écoles de Montiers et La Neuville-Roy. Renseignements pris auprès des services de l'Éducation Nationale et du syndicat de Bailleul le Soc, il s'avère qu'un Syndicat Scolaire doit assurer les bâtiments en qualité de locataire occupant. Il s'agit d'une obligation légale. Un devis Villassur est proposé par Groupama pour un montant de 1 732,52 € TTC par an.

Monsieur Pécho intervient en disant qu'il ne faudrait pas que cela fasse doublon avec les assurances communales et ainsi ne pas avoir à assurer deux fois les bâtiments concernés contre le même risque.

Monsieur Lesueur explique que les communes sont propriétaires des bâtiments et qu'elles se doivent de les assurer en tant que « propriétaire non occupant ». Il se peut que des modifications des contrats d'assurance communale soient nécessaires.

Monsieur Pécho propose de consulter d'autres assureurs et d'avoir 2 ou 3 devis pour faire jouer la concurrence et ainsi obtenir un meilleur prix.

Monsieur le Président décide d'ajourner ce point et d'en rediscuter à la prochaine réunion syndicale le mois prochain avec des devis supplémentaires, ainsi que le point « Décision Modificative – Virements de crédits » ajouté en début de séance.

Objet : N° ordre de séance : 2. Tarifs vacances scolaires. N° 18/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'appliquer les mêmes tarifs que ceux pratiqués le reste de l'année selon le détail ci-après :

- ✓ d'appliquer les tarifs du barème 3 de la CAF pour la participation des familles au fonctionnement des CLSH ;
- ✓ de fixer le prix du repas de la cantine à 3,00 € auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles (imposé par la CAF) pour 30 minutes d'activités.

Objet : N° ordre de séance : 3. Participation USEP 2014/2015. N° 19/2014

Les enseignantes de l'école de Montiers, réitèrent leur demande concernant le projet d'adhésion à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). Pour mémoire, cette adhésion permet de faire participer leurs élèves à diverses rencontres sportives au cours de l'année scolaire 2014/2015. L'an dernier, les élèves ont pu bénéficier de prêt de matériel sportif divers, participer à des rencontres sportives avec d'autres écoles de la circonscription et ainsi s'initier à des disciplines sportives très variées. Le montant de l'adhésion, est inchangé et s'élève à 6,86 € par élève. La participation du syndicat l'an passé avait été fixée à 2,60 € par élève, soit un cout total de 122,20 € pour les 47 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder la somme de 2,60 € par élève, le reste sera à la charge des parents et de la coopérative scolaire.

Objet : N° ordre de séance : 4. Conventions de stages. N° 20/2014

Le Président informe les membres que deux personnes souhaitent faire un stage « ATSEM » dans les écoles, il s'agit de stages non rémunérés.

La première, lycéenne, habitant Montiers, avait pris contact auprès de Monsieur DENEUFBOURG début septembre ; Monsieur Lesueur pensait lui faire découvrir les trois classes de maternelle puisque son stage dure 3 semaines (du 1^{er} au 19 décembre 2014), mais aucune des trois institutrices ne souhaitaient l'accueillir du fait de son jeune âge. Un stage au périscolaire et à la cantine lui a été proposé. Cette solution a pu être retenue car elle correspond aux critères posés par sa formation, elle est donc appropriée. Une prise de contact avec la responsable a été faite pour fixer ses horaires.

La deuxième personne de Méry-la-Bataille, en reconversion avec le CNED, a pris contact directement avec Mme Levasseur fin septembre. Elle fera son stage auprès d'elle du 24 novembre au 12 décembre 2014. Cette personne a également demandé un complément d'heures à faire à la cantine et au périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de stage.

Objet : N° ordre de séance : 5. Questions diverses.

- a) Rentrée scolaire : Elle a eu lieu le mardi 2 septembre et s'est passée dans de bonnes conditions. Les horaires du bus ont pu être modifiés de 5 mn plus tôt le matin après validation du parcours avec le chauffeur.
- b) Mise en place des TAP : Les TAP se déroulent le mercredi matin en deux temps. A La Neuville-Roy de 8h55 à 9h55 pour une cinquantaine d'enfants et à Montiers de 10h45 à 11h45 pour une trentaine d'enfants. Le programme d'animation proposé a été organisé en partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau Picard sur le thème de l'environnement et le traitement des déchets. Des composteurs vont être mis à disposition par la CCPP et une sortie à la déchetterie-recyclerie avait été proposée pendant les vacances scolaires, mais les effectifs étant plus faibles que pendant le temps scolaire et très jeunes, cette activité sera reportée un mercredi après midi. En parallèle, les enseignants profitent de ce même créneau horaire pour convoquer les élèves dans le cadre des APC, sauf une enseignante qui les convoque à un autre moment de la semaine.
- c) Avenant Léo Lagrange : La mise en place des TAP et l'augmentation de la fréquentation les mercredis matin et midi et sur le temps du soir a rendu nécessaire la signature d'un avenant au contrat conclu le 6 octobre dernier avec le prestataire de service. L'avenant a été signé pour la période septembre à décembre et sera rediscuté et ajusté pour 2015.
- d) Le périscolaire : Il compte environ 50 enfants le matin, avec un accueil séparé des petits qui sont nombreux et font ainsi des activités coloriage, peinture, etc. Le midi, environ 65 enfants participent au repas à la cantine. Celle-ci est maintenant équipée de tables rondes plus faciles à manipuler pour le personnel. Il est également noté que les enfants s'y retrouvent plus aisément et peuvent discuter plus calmement. Le soir, environ 50 enfants sont accueillis au périscolaire avec 2 formules proposées : soir court (1h) et soir long (2h45). Sur les 133 familles du regroupement scolaire, 84 familles utilisent ce service.
- e) Plannings des ATSEM : Le planning des ATSEM a été modifié pour une meilleure prise en charge des enfants. Noëlle et Brigitte font moins de ménage et sont affectées aux TAP de La Neuville-Roy le mercredi auprès des

enfants et de l'équipe d'animation. Jehant-Loup est également présent aux TAP à Montiers le mercredi matin et à l'accompagnement aux devoirs qui se déroule à la salle verte les soirs après l'école pour encadrer les enfants qui le souhaitent. Pour le ménage pendant les vacances de Noël et d'Eté, des devis de société de nettoyage sont en attente de réception.

- f) Ménage des classes : Mme Giroire, en charge de l'entretien des classes de La Neuville-Roy a bien voulu faire savoir, à la mi-septembre, qu'elle arrêta son activité à compter du 17 octobre 2014. Elle a trouvé un autre contrat de travail. Son remplacement sera pourvu par Mme Goesens qui sera également rémunérée par le biais de l'AITT. Mme Alabert, qui entretient les classes de Montiers, contrairement à des informations erronées qui circuleraient, n'a pas eu de réduction d'heures.
- g) RPC : Monsieur le Président a obtenu un rendez-vous avec Monsieur Vantomme, Premier Vice-Président du Conseil Général, le 6 octobre dernier concernant le projet de RPC. Il était accompagné de Monsieur Stéphanini d'Arpège et Mme Lamarre de l'OPAC. Monsieur Vantomme a sollicité la présentation d'un projet en cinq phases à transmettre d'ici la fin d'année.
- h) Site internet : un site a été mis en place depuis la rentrée scolaire pour les inscriptions cantine et périscolaire. Actuellement il n'est ouvert qu'à 10 familles et permet une meilleure organisation pour les parents qui n'ont plus besoin de communiquer une « fiche d'inscription papier ». De même, la facture dématérialisée est mise en place. Madame Larsonnier et Monsieur Houpy, ici présents rendent compte de l'aspect pratique du site, simple d'utilisation.

Un déploiement progressif de cet outil est prévu d'ici la fin de l'année

La séance est levée à 20h00.